

Votre logement est-il économe en Energie ?

Nous entendons souvent dire que le coût de l'énergie augmente, que la consommation énergétique est élevée, mais votre maison se situe-t-elle dans la moyenne régionale ?

Connaissez-vous réellement le montant de votre facture ?

Prélèvement mensuel, paiement à l'année, relevés réels ou estimations, tarifs sociaux... Pour connaître le montant réel de votre facture il faut déjà faire le point sur ces éléments.

Etes-vous dans la moyenne ?

Il faut déjà définir les usages de l'énergie, gaz pour le chauffage et l'eau chaude, électricité pour la cuisson ou inversement, de nombreuses configurations sont possibles.

En moyenne, la consommation d'un logement – chauffage et eau chaude – se situe environ à 15000 kWh annuel. Cette valeur est à prendre avec précaution car différents paramètres entrent en considération comme la qualité du logement, les habitudes de vie, les performances des équipements.

Comment bien interpréter la facture ?

Le montant de votre facture dépend à la fois de votre consommation, des taxes et aussi de votre abonnement. Celui peut représenter une part importante de votre facture, il en existe plusieurs types, exemple : heure pleine / heure creuse. Le choix de la bonne formule va dépendre essentiellement de vos équipements et de leurs utilisations.

Quels sont les solutions pour réduire ces consommations ?

Pour limiter vos kWh consommés, il faut :

- **Agir sur le bâtiment : quand c'est possible pensez à isoler votre logement – combles, murs, sol, fenêtres, sans oublier la ventilation.**
- **Agir sur vos comportements : chauffage, utilisation de l'eau chaude mais aussi vos équipements électriques.**

Pour plus de détails, contactez votre Conseiller Info Energie.

Contact : Espace Info Energie Artois Comm
100 Avenue de Londres 62 400 Béthune
03.62.61.47.90 – info-energie@artoiscomm.fr

L'ESPACE INFO ENERGIE EN BREF

Un Espace Info-Energie est un lieu neutre, objectif, gratuit et indépendant où l'on peut obtenir des informations sur la maîtrise de l'énergie. L'Espace Info-Energie rappelle que le choix et la mise en œuvre des solutions découlant des informations et/ou des conseils présentés par un Conseiller Info-Energie relève de la seule responsabilité du public. Les EIE sont financés par l'ADEME, le Conseil Régional et les collectivités.